



**ORTZAIZEKO  
HERRIKO  
ETXEA**  
—  
MAIRIE  
D'OSSÈS

Envoyé en préfecture le 11/09/2023

Reçu en préfecture le 11/09/2023

Publié le

ID : 064-216404368-20230905-20230905D3-DE



## **DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE OSSES**

**Séance du 05 septembre 2023**

L'an deux mil vingt-trois et le cinq septembre deux mille vingt-trois à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, Jean-Marc OÇAFRAIN.

**Étaient présents** : Mme CASIRIAIN Elena, Mme CHAMALBIDE Corinne, M. DACHAGUER Peio, Mme FALXA Odile, M. GOICOECHEA Iñaki, M. HEGUY Antton, M. IÑARRA François, M. IRIART Jean Claude, M. JORAJURIA Ramuntxo, M. LEKUMBERRY Xantxo, M. OÇAFRAIN Jean-Marc, Mme PERUSANSENA Elodie

**Était excusés** : Mme AYÇAGUER Elorri, Mme IDIART Claudine, M. GOICOECHEA Iñaki, M. MATEO Jean François.

**A été nommée comme secrétaire de séance** : M. LEKUMBERRY Xantxo

Date convocation : 31/08/2023

Date d'affichage : 31/08/2023

### **DECISION N° 3 : DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR L'AMENAGEMENT D'UN CHEMIN PIETON DANS L'AIRE DE COVOITURAGE** (Nomenclature : 7.10)

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de réaménagement d'une aire de covoiturage en bordure de la route départementale 918.

En effet, la trentaine d'emplacements pour voitures prévue dans le projet permettra un meilleur agencement de l'aire de covoiturage.

Monsieur le Maire précise qu'afin d'assurer la sécurité des piétons au sein de l'aire de covoiturage, un chemin piétonnier doit être créé.

Monsieur le Maire propose de solliciter la subvention relative aux aménagements de sécurité dite Dotation des amendes de police auprès du Conseil Départemental.

Où l'exposé du maire et après en avoir largement délibéré, le Conseil Municipal,

- **APPROUVE** le projet de chemin piétonnier présenté,
- **SOLLICITE** des subventions Dotation des amendes de police auprès du Conseil Départemental,
- **PREVOIT** les crédits nécessaires à la réalisation de la totalité de l'opération au budget de la commune,
- **AUTORISE** le Maire à prendre toutes les mesures et à signer tous les documents pour mener à bien cette opération.

Nombre de membres en exercice : 15  
Nombre de membres présents : 11  
Nombre de suffrages exprimés : 11  
POUR : 11  
CONTRE : 0  
ABSTENTION : 0

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits. Ont signé au registre les membres présents. Pour  
extrait certifié conforme

OSSES, le 05 septembre 2023

Le Maire,  
Jean-Marc OÇAFRAIN



Acte rendu exécutoire  
Après publication ou notification le 08/09/2023  
Et après transmission en sous-préfecture le 08/09/2023